



Citoyenneté et EPS

Pascal Charroin

► To cite this version:

Pascal Charroin. Citoyenneté et EPS. Fondements socio-historiques et épistémologiques de l'E.P.S. dans le second degré, ESPE Besançon, Mar 2016, Besançon (à distance), France. <hal-04045759>

HAL Id: hal-04045759

<https://hal.science/hal-04045759v1>

Submitted on 27 Mar 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons CC BY-NC 4.0 - Attribution - Non-commercial use - International License

Citoyenneté et EPS

Introduction :

- **Pourquoi interroger ce rapport ?** Toute **discipline d'enseignement** doit être scientifique (instruire), utile (former) et **éducative** (éduquer, c'est-à-dire transmettre des valeurs... la citoyenneté en est une). Enseignement de la République et du « Vivre ensemble » (Cf. Programmes d'EPS, 2016) sous la volonté de N. Vallaud-Belkacem, depuis les attentats de janvier et du 13 novembre 2015. **Pourtant**, la **citoyenneté** est d'abord une **notion politique**, dont la mission échoit normalement à la société civile. De plus, l'instruction est du devoir de l'école (transmettre des savoirs), mais l'**éducation** (transmettre des valeurs) est surtout du **devoir de la famille** (CHARROIN Pascal, « Citoyenneté et démocratie en éducation physique de 1880 à nos Jours », in OTTOGALLI-MAZZACAVALLLO Cécile et LIOTARD Philippe, sous la Direction de., L'éducation du corps à l'école Mouvements, normes et pédagogies 1881-2011 Préparation au concours de recrutement des enseignant-e-s d'EPS, Clermont-Ferrand et Clapiers, A.F.R.A.P.S., 2012, pp. 115-128.). Toutefois, l'école est "**appelée à la rescousse**", car le **lien social est atrophie**, suite à la mise en échec de la société civile et de la famille. Le **sport** et l'**E.P.S.**, en particulier, sont concernés, car ils permettent "**l'in-corporation**" de la **citoyenneté** et la mise en œuvre émotionnelle et motrice de ce « comportement ». « En offrant des occasions concrètes d'accéder aux valeurs sociales et morales, notamment dans le rapport à la règle, l'E.P.S. contribue à l'éducation à la citoyenneté » (« Programmes de 6^{ème} », B.O.E.N., n° 29, 18/07/96.). Les **Républicains** (différents du nom de la nouvelle UMP) (Chevenement, Allègre, Ferry, Fillon, Darcos, Chatel, voire Peillon) ont donc ici **pris le pas** sur les **Pédagogues** (Meirieu, Legrand, De Peretti, didacticiens). La lettre de Guy Môquet lue aux lycéens, en 2008, à la demande de Nicolas Sarkozy, allait également dans le sens du républicanisme (pris dans le sens de centralisateur), tout comme le placardage de la charte de la laïcité de Vincent Peillon et les lettres de N. Vallaud-Belkacem.

- **Contradiction** : selon Arnaud, **qui dit citoyenneté suppose droit**, devoir, **liberté**, égalité, primat de l'individu sur le tout social et démocratie, or **l'école et le cours d'E.P. ne sont pas des mises en situation de ce type**. Plutôt que de citoyenneté, ne vaudrait-il pas mieux **parler de morale**, d'insertion, « d'intégration des sauvageons » (Chevenement) ?

- **Définitions** : **Citoyenneté** = "Comportement que chaque personne vivant dans un pays démocratique a et qui repose tant sur des droits que sur des devoirs" (BURDEAU Georges, La démocratie, Bruxelles et Neuchâtel, Éd. du Seuil, 1956, p.p. 24-28. coll. Politique.). La dialectique entre les 2 permet que tous soient citoyens. La citoyenneté présente **4 composantes** : le **civisme** : dévouement de l'individu à une cause commune ; la **civilité** : respect d'autrui et des lois ; le **jugement** : développer une appréciation pertinente et personnelle ; la **responsabilité** : agir en connaissance de causes (CANIVEZ Patrice, Eduquer le citoyen ?, Paris, Hatier, 1995, 159 p.). Il y a une citoyenneté jacobine, intégratrice, universelle, verticale, républicaine, « à la Française » et une citoyenneté interactive, communautaire, horizontale, « à l'Anglo-saxonne » (GARNIER Pascale, "Critiques des théories de la socialisation", in Du stade au quartier, le rôle du sport dans l'intégration sociale des jeunes, Paris, Syros, 1993, pp. 49-59.) = opposition entre le sport fédéral et les pratiques auto organisées. De plus, la citoyenneté dans les pays occidentaux (nous ne parlerons pas de la citoyenneté marxiste) a toujours oscillé entre une citoyenneté participative et une citoyenneté représentative. La 1ère = mandat local, court, impératif, suffrage direct et donc participation politique active du citoyen (conception de Rousseau). La 2ème = mandat national, long, libre, suffrage indirect, séparation des pouvoirs, donc le citoyen délègue ses pouvoirs, se fait représenter, pour mieux être un acteur économique (conception de Montesquieu, qu'Adam Smith a repris en économie avec la théorie de la *main invisible*). **République** : du mot latin « res publica » signifiant chose publique. La République suppose la démocratie, mais aussi la transparence, la visibilité, la publicité des décisions et de la législation. Auparavant, sous la Royauté, il n'y avait pas de différences entre sphère privée et publique, ce qui donnait la possibilité de prendre des décisions arbitraires en particulier par le garde des sceaux. La République est définie comme un état dans lequel la souveraineté appartient à tous les citoyens, est exercée en leur nom par des représentants élus. Elle est synonyme de liberté d'expression, mais pas de croyance.

- **Problématique** : les conceptions de la citoyenneté au cours des XIX, XX et XXIèmes siècles et leurs mises en œuvre en E.P.S. au travers d'une triple dialectique = droits-devoirs, participation-représentation, politique-social.

- **Plan** : I) 1880-1939 L'EPS patriotique ou l'intégration d'une citoyenneté représentative, politique, faite de devoirs. II) 1945-1961 L'EPS pacificatrice ou l'intégration d'une citoyenneté représentative, sociale, faite de droits. III) 1962-1980 L'EP sportive ou l'intégration d'une citoyenneté participative, sociale, faite de droits. IV) 1981-2016 L'EPS « didactisée » ou l'intégration d'une citoyenneté participative, sociale, de droits et devoirs. En toute connaissance de cause, nous créons un « trou historique », en ne traitant pas la période 1940-44, car la démocratie, pierre angulaire de la citoyenneté, n'est pas présente sous Vichy, même si ce choix est discutable (CHARROIN Pascal, op. cit., p. 117.).

I) 1880-1939 L'E.P.S. patriotique ou l'intégration d'une citoyenneté représentative, politique, faite de devoirs

A) Les principes fondateurs

La Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen d'août 1789 opère la transformation de l'homme en citoyen, en sujet politique, c'est-à-dire en : « Cosouverain, maître de ses affaires et de son destin, pour peu qu'il ait la volonté et la capacité de les choisir librement ». Les instituteurs avaient pour mission « d'instituer » la nation. **La citoyenneté est inconcevable dans une société non démocratique** (Vichy en est donc exclue). Les Lumières et les Révolutionnaires de **1789** ont donné au terme de citoyen le **synonyme de "Monsieur"** (et non de « Madame », in Olympe de Gouges, Déclaration des Droits de la Femme et de la Citoyenne, 1791) qui a un statut et un droit. Les Républicains de 1880-82, instigateurs de l'école publique, sont, partiellement, les héritiers des philosophes du XVIIIème et prétendent que l'école, par sa finalité citoyenne, **arrache l'individu à ses particularismes et lui permet de lutter contre les croyances, les fanatismes, l'autoritarisme**. Philippe Meirieu parle de l'école, comme d'un lieu **neutre** (Cf. Conférence, septembre 2004, Département S.T.A.P.S. Saint-Étienne). **La citoyenneté politique** prévaut, elle est plutôt du ressort de l'instruction civique. L'apprentissage de la nation prédomine et les devoirs collectifs l'emportent sur les droits individuels. Il s'agit d'une citoyenneté soumise, imposée (SAINT-MARTIN Jean-Philippe, Dir. de., Histoires d'EPS, Paris, Vigot, 2001, 242 p.). Au plan philosophique, on présuppose qu'en échange de son existence, l'être a une dette à payer envers la société, la République, la Nation, Dieu... en fonction de ses convictions. La vie se mérite et exige le don de soi à une collectivité. « Le sentiment du devoir, voilà, en effet, quel est, pour l'enfant et même pour l'adulte, le stimulant par excellence de l'effort » (DURKHEIM Emile, « Éducation et sociologie », 1922.).

B) Le contexte

La citoyenneté est une obligation de circonstance, car la IIIème République promulguée en 1875 est fragile et menacée : **De l'extérieur**, Défaite de 1870, perte de l'Alsace et de la Lorraine. Le scandale de Panama de 1882. Les conséquences de la Guerre de 14-18 (1,4 millions de morts, 3 millions de blessés et toute une génération sacrifiée). Durant toute cette période aussi, la presse entretient un sentiment revanchard, antiprussien et « anti-rouge ». De la même façon, la position à adopter à propos de la guerre d'Espagne va diviser le Front Populaire dès 38 : le P.C./S.F.I.O./Radicaux. Le 3 septembre 1939, Daladier déclare la guerre aux Allemands (suite à l'invasion de la Pologne) et le 10 juillet 40, les parlementaires remettent les pleins pouvoirs à Pétain qui signe l'Armistice, mais aussi... la fin de la IIIème République et de la citoyenneté. **Au plan économique**, la politique du Franc fort rend les produits français peu compétitifs. Par la suite, le "Krach" boursier de "Wall Street", en 1929, touche l'Europe. Cela aura pour conséquence la montée des ligues d'extrême droite en 1934. Le Front Populaire parviendra à éradiquer cet extrémisme, mais pas à surmonter la crise économique. - **Au plan religieux** : En 1894, l'Affaire Dreyfus divise le pays et devient le ferment de l'antisémitisme. Des oppositions se cristallisent autour de la lutte entre cléricaux et anticléricaux qui vont déboucher sur la loi Combes séparant l'Église de l'État en 1905. Or cela conduit à l'émergence d'une laïcité militante à une confessionnalité qui ne l'est pas moins. - **Au plan constitutionnel**, le parlementarisme (désignation de l'exécutif par les sénateurs et députés) donne un poids considérable aux deux chambres, au détriment du pouvoir exécutif. Des changements de gouvernement en moyenne une fois tous les 14 mois. **A l'intérieur**, l'unité nationale est mise à mal : répercussions de la commune de 1871, velléités du général Boulanger entre 1886 et 1889.

C) La gymnastique scolaire ou l'incorporation d'une citoyenneté patriotique et républicaine au service de l'altruisme

« (...), dès la loi du 27 janvier 1880, la 'gymnastique scolaire' (...) a toujours intégré dans ses finalités et objectifs l'apprentissage de la citoyenneté. Le terme n'est pas toujours prononcé. Mais l'organisation scolaire, ses finalités, ses procédures d'instruction le laissent apparaître en filigrane. L.E.P. ? Pas seulement ! Le système éducatif tout entier, avec toutes ses disciplines d'enseignement » (ARNAUD Pierre, "L'apprentissage de la citoyenneté : une finalité retrouvée pour l'éducation physique", in TERRET Thierry, sous la Direction de., Éducation physique, sport et loisir 1970-2000, Clermont-Ferrand, A.F.R.A.P.S., 2000, pp. 159-160.). La **citoyenneté** est le but et le moyen de la République. L'unité nationale se réalise autour d'elle par le biais de l'école et de la **gymnastique** qui « nationalise les masses » et **uniformise les usages du corps**. L'E.P. est un des outils pour promulguer la citoyenneté et protéger la République. Chronologiquement et en fonction des circonstances, la gymnastique scolaire prend différentes formes, elle est d'abord **militaire** avec les jeux traditionnels et la gymnastique "amorosienne" qui implique la maîtrise du corps dans l'espace avec des exercices gymniques, acrobatiques aux agrès. Elle se veut patriotique et revancharde. Elle est un instrument de la guerre, elle implique le respect de l'autorité et le sacrifice de soi à la nation. Mais à l'heure où la conscription se généralise et où les menaces de coup d'Etat pèsent fortement, elle est rapidement supplantée par une gymnastique construite, plus accessible. Les bataillons scolaires entre 1882 et 1892 préparent déjà cette transition (méfiance vis-à-vis d'une armée de métier). Nous assistons alors à un mélange entre une citoyenneté républicaine militaire et une citoyenneté républicaine hygiéniste. Ceci dit, la rectitude du corps, l'obéissance à l'autorité et la pédagogie uniforme par la **méthode suédoise** praticable par tous promulguent encore et toujours une citoyenneté de devoir et d'obéissance. Le discours eugéniste distillé par Alexis Carrel est omniprésent en E.P. La préservation de la race s'opère par la généralisation d'un SMIC gestuel à toute la jeunesse. Peu après la **méthode française** s'insère dans la bataille, si sa « technique » diffère de la méthode suédoise, l'objectif recherché est toujours citoyen, même s'il se pare de scientificité. De plus, quelles que soient les différences entre toutes ces méthodes, elles ont un point commun qui est celui de contribuer à la diffusion de l'**Organisation Scientifique du Travail (Taylorisme et Fordisme)** et qu'à ce titre, elles prônent -presque- toutes l'**économie du geste** (BANCEL Nicolas et GAYMAN Jean-Marc, Du guerrier à l'athlète Eléments d'histoire des pratiques corporelles, Paris, PUF, 2002, 385 p.). Enfin, transcendant toute la période, la **méthode naturelle** de d'Hébert exprime, elle aussi, le dévouement et l'altruisme, mais plus pour des raisons religieuses que républicaines. L'interaction entre les élèves implique donc la dépendance de chacun par rapport aux autres, en face de la rugosité, de la force de la nature. « Cet apprentissage viril se fait d'une part en développant leur énergie, leur volonté, leur courage et leur sang-froid ; d'autre part, en leur enseignant les moyens techniques et pratiques de 'se tirer d'affaires' et de plus, 'd'en tirer les autres'. C'est le dévouement utile. L'éducation du danger, c'est : éveiller l'attention, mettre en présence de difficultés, envisager avec sang-froid, solliciter l'envie d'agir et prendre une résolution ferme » (Hébert Georges, « Education du danger », in L'éducation physique, virile et morale par la méthode naturelle, Paris, Vuibert, 1936, p. 174.). La dimension citoyenne se comprend autour de la logique suivante : l'homme a été perverti par la culture et la civilisation, la confrontation avec la nature permet de recouvrer la santé physique et morale de l'homme primaire, mais aussi et en toute fin, encourage la solidarité entre humains, donc la citoyenneté. Pour autant, chez Hébert, l'individu n'est pas supérieur à la nature créée par Dieu, c'est simplement que cette confrontation et cette croyance forgent la solidarité. En revanche, dans le cercle privé, il confère qu'il en fait un objectif majeur de « civisme universel », comme l'a mentionné Régis Hébert au travers d'une définition soulignée et sans équivoque de la méthode naturelle donnée par son père : « C'est la mise en œuvre des moyens permettant de vivre conformément aux lois qui sont imposées à l'espèce humaine par le Créateur » (« Témoignage de Régis Hébert », in Spirales : « Georges Hébert Autour d l'homme et de l'œuvre », n° 9, 1995, p. 59.).

II) 1945-1961 L'E.P.S. pacificatrice ou l'intégration d'une citoyenneté représentative, sociale, faite de droits

A) Les principes fondateurs et le contexte

La **citoyenneté sociale** ou les droits et devoirs de plus en plus personnalisés. Elle représente la capacité à vivre, à travailler ensemble et suppose intégration et participation, notamment (SAINT-MARTIN Jean-Philippe, sous la Dir. de., op. cit.). Durant cette période, la **citoyenneté** devient **obsolète** ou tout

au moins, change de forme. Après la guerre de 39-45, tout ce qui se rapproche du patriotisme est suspect. L'ouverture des chambres à gaz est une véritable rupture qui met à nu la plus grande tragédie humaine. Le 10 décembre 1948, la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme instaure un nouvel ordre mondial, une nouvelle éthique... suite au carnage racial. La signature du Traité de Rome en 1957 (C.E.E.), est le signe du « plus jamais ça ! » La fin du mythe de la race et le **déclin de l'eugénisme** l'illustrent. De plus, les « 30 glorieuses » ne voient pas encore la montée de l'individualisme, l'exclusion, le repli sur la sphère privée et le déclin du civisme. La démocratisation de l'enseignement et l'opposition droite-gauche permettent à chacun de trouver une place, un combat dans la société, à cela s'ajoute le droit de vote octroyé aux femmes en 1944.

B) L'éclectisme textuel ou la mise en avant de la "citoyenneté" de choix (1945-1958)

Après une période autoritaire, la **Libération donne un caractère désuet, conservateur, « ringard » à la notion de citoyenneté**. Différents projets politiques de gauche ont pour fonction de donner à la jeunesse le moyen de s'épanouir (Plan Langevin-Wallon de 47). L'éclectisme politique trouve son prolongement dans l'éclectisme de l'E.P.S., au travers des I.O., avec **3 méthodes** proposées : **la méthode naturelle, suédoise et sportive** (comme pour l'apprentissage de la lecture). **Toutefois, l'étatisation structurelle du sport et de l'E.P.**, déjà marquée sous le Front Populaire et sous Vichy, se renforce à la Libération et surtout à partir de 59, d'abord au travers de l'E.P. méthodique, puis ensuite au travers de la sportivisation et la mise en place du Comité des Sports et de l'EPS par le Colonel Crespin.

C) La citoyenneté hygiéniste baroud d'honneur de médecins (1959-1961)

La **citoyenneté est le but et le moyen de la République. Unité nationale autour d'elle et par la gymnastique** = soumission des intérêts individuels au profit de la raison économique nationale, transcendance des particularismes, normalisation culturelle et corporelle par l'acquisition d'un *habitus* commun, un usage légitime du corps et une culture physique commune avec la **suprématie de l'E.P. méthodique**, suite au désordre causé par les IO de 45 et le parlementarisme de la IVème République (ARNAUD Pierre, Le militaire, l'écolier, le gymnaste Naissance de l'Éducation Physique en France 1869-1889, Lyon, P.U.L., 1991, 273 p.).

III) 1962-1980 L'E.P. sportive ou l'intégration d'une citoyenneté participative, sociale, faite de droits

Sport et E.P. = courage, vie de groupe, respect hiérarchie, abnégation de soi, respect règles = « **citoyenneté** » **solidarité et participation**.

A) La sportivisation de l'E.P.S. ou l'exaltation de la compétition

Pour Maurice Baquet : « Le club est une petite famille, une petite patrie » (Initiation sportive, Paris, Godin, 1942.). Pourtant, le **terme de citoyenneté n'est jamais prononcé**, ni dans les I.O. de 62, ni dans l'Essai de Doctrine du Sport de 65, pas plus que dans les I.O. de 67. « Pour nous la compétition ne saurait constituer un but (...). Le but c'est l'éducation de l'être total envisagée sur le plan de l'activité physique. La compétition n'est qu'un moyen, mais un moyen extrêmement puissant, et pour tout dire pratiquement irremplaçable » (Essai de Doctrine du Sport, 1965.). « (...) le respect des règles, le sens de la coopération, l'esprit communautaire » (I.O. de 67, in NÉRIN Jean-Yves, "Les Instructions officielles et l'E.P.S. au XXème siècle", in Dossier E.P.S., n° 44, p. 127.). Apprentissage collectif de la démocratie, participation, solidarité, socialisation, développement de l'autonomie, intégration, expression des solidarités, accès au savoir et à la culture, apprentissage des règles de vie par l'esprit sportif, respect de l'autre, objectivité du résultat et exutoire de l'agressivité par l'E.P.S. et le sport sont les fondements de la politique du sport pour tous et du challenge du fair-play mis en place dans les années 70 (C.N.O.S.F., « Le sport pour tous », in Revue E.P.S., n° 120, mars-avril 1973, pp. 18-26.). Pourtant, **2 idées s'opposent : le caractère sélectif du sport et sa visée éducative/démocratique** (ATTALI et SAINT-MARTIN, op. cit.). Opposition aussi entre dimension pédagogique et dimension nationale (prestige). Enfin, **opposition entre solidarité et mise en concurrence**. Celle-ci aboutira au divorce entre certains enseignants et MJS dans les années 70, perceptible au travers des conflits Herzog, Flouret (OSSU), Marchand (I.G.).

B) Les expériences démocratiques ou le citoyen participatif et social des R.D.S.

Influence de Baquet, du plan Langevin-Wallon de 47, de l'autogestion gauchiste, du centralisme démocratique (P.C.F.) et de la F.S.G.T. sur la création des expériences de Corbeil-Essonnes de 62 et de la colonie Gai Soleil de Sète en 65 (« stages Maurice Baquet ») impulsés par Mérand. **Soumission de l'individu au groupe classe république (solidarité par l'hétérogénéité)**, comme le souligne Baquet (op. cit.) dès 42 : « Voilà un des buts que se propose la pratique des sports collectifs : grandir, magnifier,

fortifier l'esprit d'équipe. Cette soumission de l'individu au groupe, cet altruisme, cet abandon de soi-même au profit d'un tout (...) s'exaltent dès le plus jeune âge ». Dans les C.P.S. (Cahiers Pédagogiques et Scientifiques) de la F.S.G.T, Mérand énonce les idées d'insertion, de co-organisation, de participation, de cogestion, de responsabilisation (Présidents, arbitres, capitaines, trésoriers, secrétaires, etc.), de lutte contre la ségrégation, d'éducation démocratique de l'être total, d'acquisition d'une culture physique, de formation de la personnalité et de lutte contre l'individualisme par **l'incitation au travail en équipe**. « La colonie Gai Soleil vise une éducation de caractère démocratique, ouverte sur les réalités sociales de l'extérieur, favorisant la socialisation et le développement de la personnalité », selon Mérand (SENNERS, *op. cit.*, p. 62.). À Corbeil-Essonnes : « (...) respecter l'esprit de la pratique sportive en même temps qu'ils subordonnaient l'usage de cette pratique à un but exclusif de culture corporelle générale et de formation morale », selon Mérand (« L'E.P. au lycée de Corbeil-Essonnes », in *Revue E.P.S.*, n° 75, mai 1965.). La citoyenneté, bien que non prononcée, prend la forme de la liberté et de la **participation active = citoyenneté « rousseauiste »**. Influences : idem + références au Management et à l'entreprise, suite à un stage d'un an et demi au Canada = création de la R.D.S. de Calais avec De Rette en 64 : « **Toutes les activités pour tous à un niveau maximum** », **solidarité exaltée par le club, donc par l'homogénéité et le travail d'équipe... des enseignants comme des élèves** (« La République des sports », in *Revue E.P.S.*, n° 98, mai 1969, pp. 49-71. Seul article à l'intérieur duquel le mot « citoyen » est écrit.). Il fonde « **L'Entreprise Pédagogique Moderne** ». La RDS est un système éducatif qui a comme objectifs : la prise de conscience de soi des autres et de l'environnement, le développement du pouvoir d'adaptation (« apprendre à apprendre »), l'éducation sociale et civique du jeune **citoyen**, la préparation d'un homme autonome responsable qui prend des initiatives, la démocratisation des pratiques sportives, la cogestion avec l'élève l'enseignant les parents les acteurs politiques et le sport civil, la motivation, la préparation au rôle de **citoyen**, la construction d'un **citoyen** acceptant la défaite comme la victoire, le progrès, l'apprentissage des responsabilités et du fonctionnement associatif et la participation démocratique au sein du groupe du club ou du « Comité de Gouvernement ». **3 niveaux** : Sport-menu éducatif à l'intérieur de l'établissement, sport à la carte à l'intérieur de l'ASSU et sport libre à l'extérieur (Centre Municipal Albert Debeyre) avec **information, orientation et spécialisation** de la 6ème à la Terminale et pour terminer, la **maîtrise de 3 disciplines** : un sport individuel, un sport co et un sport de plein air. **Conséquences** : dimension démocratique de l'enseignement, méthodes actives, projet péda, péda du contrat, P.P.O. Citoyenneté car droits et échanges entre élève et enseignant... ceci dit, RDS ancêtres des CAS (Théorie « hégélienne » de la « ruse de la raison »).

IV) 1981-2016 L'E.P.S. « didactisée » ou l'intégration d'une citoyenneté participative, sociale, faite de droits et de devoirs

Problèmes des Minguettes, du foulard islamique, violences, racket, irrespect envers les enseignants, etc. ainsi que le dynamisme du courant de gauche républicain (M.D.C. Chevènement, voire P.C.F. et extrême gauche) et Front National, émeutes des banlieues en 2005 réamorcent la préoccupation citoyenne. Chevènement, en 85, refait de l'Instruction (l'Education) Civique une discipline à part entière. Les I.O. de 86, la Loi d'Orientation 89 de Jospin, le nouveau contrat pour l'école de Bayrou de 94, « L'Éducation civique au collège » dans le B.O. du 7/03/96, les programmes de 6ème de 96, « Des villes sûres pour des citoyens libres » d'Allègre au colloque de Villepinte du 24/11/97, la circulaire relative aux missions des professeurs de collèges et de lycées de 97 insistent sur **la mission citoyenne de l'école et de l'E.P.** en particulier. Ferry a prolongé cela, tout comme Thélot, Fillon, Darcos et Chatel en 2004-2005 avec la notion de socle, mais la citoyenneté de devoir l'emporte chez les libéraux, alors que la citoyenneté de droit est plus marquée à gauche, même si la distinction droite-gauche n'est pas toujours limpide (exemple : les politiques éducatives de Chevènement, de Bayrou, d'Allègre, voire de Peillon et Vallaud-Belkacem). Ainsi, dans le programme de 3^{ème} (B.O., n°10 Hors-Série, 15/10/98) : « La citoyenneté se définit par l'appartenance à une communauté politique et par l'allégeance à un Etat... En France elle est liée à l'idée de démocratie et elle s'inscrit dans l'histoire de la construction de la nation. Dans une démocratie chaque citoyen est détenteur d'une part de la souveraineté politique directement ou par ses représentants, il participe aux choix et décisions qui concernent l'intérêt général... »

Le citoyen rôle politique	
Devoir de se conformer aux lois pour assurer pérennité sociale (respect règles) = civisme	Le droit de modifier ces règles et de faire valoir son pouvoir personnel = son libre arbitre

Cette définition montre que le législateur fait varier le curseur droit/devoir, participation/représentation.

A) Citoyenneté insertion et socialisation ou comment « calmer les sauvages »

« L'école est contrainte, dans une société française obligée par le chômage, l'exclusion et la violence urbaine, à repenser ses valeurs fondamentales, la citoyenneté devient de plus en plus le thème privilégié de l'école » (TERRET Thierry, "École, sport et démocratie", in Assemblée Nationale, Sport et démocratie, Paris, 1998, p. 35.). Les programmes font de la **citoyenneté** une « **méta finalité** », selon Arnaud. En 85, dans le préambule des I.O. signées par Chevènement : « Au dessein de former s'ajoute celui d'enseigner et c'est de l'éducation de la personne et du futur citoyen qu'il s'agit ». En 96, c'est plus explicite encore : « La mission de l'E.P.S. est d'éduquer à la citoyenneté » (cités par NÉRIN Jean-Yves, Ibid., p.129.). Le sport scolaire, quant à lui, permet l'apprentissage de la responsabilité associative (Charte U.N.S.S., 2003). **Propositions** : apprendre les règles du jeu, apprendre à vivre ensemble, lutter contre l'incivilité et respecter l'arbitre. Ces **propositions n'ont rien de politique et civique**, elles sont un mode d'emploi « ergonomique » du fonctionnement social, un devoir, une morale. L'absence de culture politique des enfants, des adolescents et des étudiants est criante, ainsi que l'**absence des droits de l'élève**. Toutefois, le **pouvoir des parents** grandit, tout comme l'**ère procédurière** nous. Ainsi, le second thème du Bac Pro (B.O.E.N., n°2, 30 août 2001.) est révélateur de la citoyenneté de devoir. « Il importe donc de montrer en quoi le respect de la loi et de ses devoirs par le citoyen n'est pas un conditionnement à l'obéissance ; c'est, tout au contraire, son choix libre et raisonné d'institutions sans lesquelles les libertés, les droits et la sécurité ne pourraient exister. Les devoirs fondamentaux du citoyen : le devoir électoral, le devoir fiscal, le devoir de défense, le devoir de solidarité ». En classe de Seconde (B.O.E.N., n° 6, Hors-Série, 29 Août 2002) et de B.E.P., 2 thèmes sont importants : **1) Citoyenneté et civilité**. Première condition de l'exercice de la citoyenneté, la civilité permet des rapports humains et une communication pacifiée. **2) Citoyenneté et intégration**. Par intégration, on désigne toutes les formes de participation à la vie collective par l'activité, le respect de normes communes, les échanges avec les autres, les comportements familiaux, culturels et religieux. Au niveau du collège, le programme de 1996 comprend 3 objectifs, alors que celui de 2009 n'en prévoit qu'un : « L'EPS a pour finalité de former un **citoyen, cultivé, lucide, autonome, physiquement et socialement éduqué** ». **Les 3 anciens objectifs (B.O. n° 29, 18 juillet 1996) sont les moyens pour atteindre l'objectif unique : celui de la citoyenneté (B.O. août 2009)** avec 4 compétences : Agir dans le respect de soi, des autres, de l'environnement par l'appropriation des règles ; Organiser et assumer des rôles sociaux et des responsabilités ; Se mettre en projet ; Se connaître, se préparer, se préserver. Il en est de même pour le programme L.P. : **1 finalité = « éducation physique et sportive a pour finalité de former, par la pratique scolaire des activités physiques, sportives, artistiques, un citoyen cultivé, lucide, autonome, physiquement et socialement éduqué » (B.O., 27/11/09)**. Les nouveaux programmes collège 2015 insistent sur le « Vivre ensemble », expression de gauche... qui ne change rien sur le fond.

B) Plus de liberté pour moins d'incivilité

L'élève au centre ou la postmodernité éducative oriente le courant pédagogique et didactique, par opposition au courant républicain. « Parce qu'elle implique la participation à des actions collectives, l'E.P.S. développe la solidarité dans le respect des différences individuelles et des particularités des groupes humains » (I.O. de 85) = respect des particularismes, pas de suprématie des sports collectifs, aide, entraide, solidarité, dignité, respect de l'autre, responsabilité, sécurité. Dans le second thème du Bac Pro (B.O.E.N., n°2, 30 août 2001) : La démocratie implique donc la participation active des citoyens. Elle peut donc prendre différentes formes : la participation à l'espace du débat public où se forme l'opinion publique, la participation aux associations civiles, sociales et politiques, notamment à l'échelon local et la participation à des groupes défendant des intérêts, par exemple les syndicats. En E.P.S., cela se traduit, par exemple, par l'invention d'une nouvelle A.P.S. : le « teck ball » et par des expérimentations dans différents collèges et lycées (CHARROIN Pascal, « Citoyenneté et démocratie en éducation physique de 1880 à nos Jours », op.cit.). De la même façon, le Programme de Terminale implique la participation (B.O.E.N., n° 3, 3 août 2001). « **La citoyenneté à l'épreuve des transformations du monde contemporain** ». La confrontation de la citoyenneté aux grandes transformations du monde contemporain permet de déboucher, hors de toute intention polémique, sur des thèmes faisant débat : différentes conceptions de l'égalité, rôle des médias, indépendance de la justice autour de quatre thèmes : **1) la citoyenneté et les évolutions des sciences et des techniques. 2) la citoyenneté et les exigences renouvelées de justice et d'égalité. 3) La citoyenneté et la construction de l'Union Européenne. 4) La citoyenneté et les formes de la mondialisation** (LOUDCHER Jean-François, sous la Dir. de., Education physique et sport dans le monde contemporain

Préparation aux concours de recrutement des enseignants d'E.P.S., A.F.R.A.P.S., 2011, 286 p.). Pourtant, n'y a-t-il pas un paradoxe à donner plus de liberté, alors que l'excès de liberté conduit à l'incivilité, comme l'avaient conclu Tocqueville et Lipovetsky ? On émet une réponse individualisée (individualiste ? égoïste ?), alors même que le lien social est rompu. Entre modèle républicain et pluriculturel/pédagogique, les autorités ont choisi : Fillon, Darcos, Chatel le 1er ; Peillon, Vallaud-Belkacem de même (Attentats « Charlie-Hebdo » Hyper Cacher 9-10/01/15 et 13/11/15).

C) Réussite pour tous et lutte contre l'échec scolaire garantie d'intégration

Collège démocratique et réussite pour tous avec la Loi d'Orientation de 89 (80% d'une classe d'âge au Bac, déjà en 85 avec Fabius-Chevènement, objectif presque atteint aujourd'hui). Or l'E.P.S. est sollicitée, car c'est une **discipline populaire** qui permet, dans l'imaginaire de la population, l'accession à la **promotion sociale** des classes défavorisées. De plus, la suppression du *numerus clausus* à l'accès de tous les « licenciés » à la formation C.A.P.E.S.-I.U.F.M. était une revendication pressante des syndicats étudiants. Si les I.O. de 67 ne sont pas parvenues à concilier esprit de sélection et volonté d'intégration démocratique, les I.O. de 85-86, suite au problème de l'échec scolaire, vont mettre en avant le second volet. Ainsi, Pineau gomme presque tout ce qui a trait à la « perf », au niveau de l'évaluation (auto évaluation, maîtrise d'exécution, co-évaluation, connaissance de l'activité, projet, etc.) et veut faire « apprendre à apprendre », même si Darcos redonnera plus d'importance à la performance. De plus, l'E.P. se veut prospective en faisant de l'élève un acteur de l'entretien de sa vie physique future (Programmes et Instructions, Paris, Hachette, 1985.). Acquisition d'une culture critique du sport spectacle par un individu responsable et prévoyant = connaissance de soi, reconnaissance de la diversité sportive. L'ouverture des grandes écoles aux élèves de zones sensibles révèle une citoyenneté par la promotion, l'excellence. Malheureusement, ces exceptions ne remettent pas en cause la fonction implicite de reproduction sociale du système éducatif dénoncée par Bourdieu/Passeron, Prost.

Conclusion : 1) Selon **Arnaud**, la citoyenneté est une qualité non accordée aux ouvriers et aux paysans (jusqu'en 1848), aux femmes (jusqu'en 1944), aux enfants, aux fous (logique « foucaldienne »), aux émigrés... et aux élèves, donc **citoyenneté en E.P.S.** = une **morale**, une forme de savoir-vivre, une « sociabilité des bons usages », un mode d'emploi déconnectés de tout projet politique, une citoyenneté décontextualisée ; **l'école n'étant pas démocratique**. Au plan sportif, le fondement désuet du statut loi de 1901 fait du **club un lieu de démocratie formel**... ce que reconnaissait d'ailleurs Mérand en parlant de « caricature de vie démocratique dans les structures unisports ». Le sport est une mosaïque, mais les pouvoirs publics ne font que du modèle fédéral traditionnel un outil de citoyenneté. **2)** La **première fonction de l'E.P.S. est de travailler le corps et la motricité**, la citoyenneté n'existe en elle que parce que l'école est un instrument de la socialisation et que l'E.P.S. est au sein de l'école. La **citoyenneté est donc le tribut à payer en échange de la légitimité de sa présence au sein du système éducatif** (orthodoxie). L'E.P.S. est la béquille d'un système d'intégration qui a failli. La **citoyenneté en E.P.S.** est donc **surannée** (« ringarde »), « forcée », même si chacun s'accorde sur l'équilibre entre prévention et répression. **3)** **3 périodes** dans l'incorporation de la citoyenneté en E.P. : une citoyenneté passive (E.P. militaire et médicale), une citoyenneté participative (E.P. sportive) et une citoyenneté individualisée (E.P. didactisée) ou encore une citoyenneté morale et de devoir (E.P. militaire et hygiéniste), une citoyenneté de droit (E.P. sportive) et une citoyenneté de devoir et de droit (E.P. contemporaine). L'opposition participation-représentation (Rousseau-Montesquieu), droit-devoir, politique-social clive l'histoire de la citoyenneté dans l'école et en E.P.S. **Autre plan possible** : citoyenneté universelle avec Hébert, citoyenneté internationale avec Coubertin, citoyenneté nationale avec les militaires et les médecins, citoyenneté sociale de groupe avec les "sportistes", citoyenneté individuelle avec les didacticiens... nous irions **donc du plus grand au plus petit, du collectif vers l'individuel** (« atomisation du social », Tocqueville). **3)** Pour l'essentiel, la **citoyenneté en 6ème = droit et devoir, en 5ème et 4ème = liberté et égalité et en 3ème = démocratie** (« La citoyenneté », in Revue Hyper E.P.S., n° 206, octobre 1999, p. 38.). Dans la filière générale, on encourage droit et liberté, alors que dans le technologique et le professionnel, devoir et obéissance. La contribution de l'E.P. à un apprentissage de la citoyenneté demeure partielle, l'E.P. n'est pas la seule discipline concernée. Jean Saint-Martin (op. cit.) : « Faire de la citoyenneté l'objectif premier de l'E.P.S. serait une grave et lourde erreur et un contresens. Ce n'est donc qu'une petite partie d'une discipline centrée sur la motricité ».

Charroin Pascal

Maître de Conférences, Département STAPS et
Pôle International Patrimoines et Paysages Culturels,
Université Jean Monnet Saint-Etienne,
Chercheur Laboratoire L-Vis/SFR CRIS (EA),
Université Claude Bernard Lyon 1/COMUE Lyon-Saint-Etienne.

Doctorants/MCF/PU, Master M1 et M2 MEEF, Université de Franche-Comté, UFR STAPS
Besançon, jeudi 10/03/16, 14h-17h30, 45 minutes de présentation, échanges avec la salle.

Typologie des jouets, jeux sportifs et produits dérivés au sein du musée et de la boutique des « Verts »

-Des objets ludiques qui n'amuse -presque- personne-

Introduction

- Préambule
- Définitions et paradoxe
- 5 critères permettent de définir le jeu
- Différents termes pour parler du jeu
- Pour nous définition large du mot jouet, à savoir 5 acceptions
- Problématique

I) Typologie des jouets, jeux sportifs et produits dérivés au sein du musée et de la boutique des « Verts »

- A) Vrais jouets
- B) Jeux interactifs
- C) Jeux de société aux couleurs de l'ASSE
- D) Jeux vidéo
- E) Objets fonctionnels aux couleurs de l'ASSE

II) Des jouets peu usités qui se vendent mal

Conclusion

Charroin Pascal
Maître de Conférences, Département STAPS et
Pôle International Patrimoines et Paysages Culturels,
Université Jean Monnet Saint-Etienne,
Chercheur Laboratoire L-Vis/SFR CRIS (EA),
Université Claude Bernard Lyon 1/COMUE Lyon-Saint-Etienne.

Doctorants/MCF/PU, Master M1 et M2 MEEF, Université de Franche-Comté, UFR STAPS
Besançon, jeudi 10/03/16, 14h-17h30, 45 minutes de présentation, échanges avec la salle.

Typologie des jouets, jeux sportifs et produits dérivés au sein du musée et de la boutique des « Verts »

-Des objets ludiques qui n'amuse(n)t presque personne-

Introduction :

- Je n'en suis qu'à mes **balbutiements**. Les jouets ne sont qu'un sous-thème du travail plus général sur la muséographie.

- **Préambule** : Selon Loudcher, Laffage-Cosnier et Vivier : S'il convient d'admettre que le jouet constitue une puissante étincelle ouvrant le feu aux plus merveilleux voyages imaginaires, cet objet ludique, miniature du monde, instrument de construction personnelle, n'en est pas moins un miroir de la société qui l'a engendré. Au final, le jouet s'avère être un moyen de socialisation efficace (Magnane Georges, Sociologie du sport. Situation du loisir sportif dans la culture contemporaine, Gallimard-NRF, 1964, 190 p.). Il représente une opportunité pour étudier les catégorisations et les stéréotypes qui s'y révèlent. Si, en France, de nombreux travaux en Sciences Humaines et Sociales lui ont été consacrés (Barthes, Caillois, Huizinga, Manson, etc.), les études portant spécifiquement sur le jouet évoquant une activité corporelle ou sportive demeurent très sporadiques (Durand, 1991 ; Remise, 2007 ; Vincent, 2009). Au même titre que les sports, les jeux se révèlent être de remarquables passe-temps susceptibles de canaliser l'énergie débordante de la jeunesse (Elias, 1986 ; Jeu Bernard, Le sport, la mort, la violence. Essai sur le sport, ses archétypes et sa modernité, Paris, Ed. Universitaires, 1972, 204 p. coll. Encyclopédie Universitaire-Section Sciences Humaines ; Le sport, l'émotion, l'espace. Essais sur la classification des sports et ses rapports avec la pensée mythique, Paris, Vigot, 1977, 259 p. coll. Sport + Enseignement ; Analyse du sport, Paris, P.U.F., 1987, 190 p. coll. Pratiques Corporelles et « La contre-société sportive et ses contradictions », in Esprit, n° 10, octobre 1973, p.p. 391-416.), on peut alors étendre cette idée à d'autres époques en se demandant plus généralement si les jouets sportifs, compléments indispensables à l'alphabétisation des corps (Arnaud, 1991), ne pourraient pas façonner les dimensions intellectuelles et physiques de l'enfant. Derrière le jouet sportif, le jeu n'est généralement pas loin.

- **Définitions et paradoxe** : Selon Roger Caillois (Les jeux et les hommes. Le masque et le vertige, Gallimard-NRF, 1958, 373 p. coll. Idées.) et Johan Huizinga (Homo ludens Essai sur la fonction sociale du jeu, Gallimard-NRF-XLVII, 2ème édition, 1951, 340 p. coll. Les Essais.), « le jeu est une action librement choisie, sans autres obligations que celles décidées par le joueur et sans contraintes extérieures » (Dumazedier Joffre, « Ambiguïté du loisir et dynamique socio-culturelle », in Les Cahiers Internationaux de Sociologie, Volume XXII, 1957, pp. 75-96.). Ce qui signifierait que le jeu n'aurait alors aucune vocation socialisatrice, il

ne serait que pure liberté d'expression et de création personnelle. En cela, Jeu et Dumazedier sont contradictoires, ils en font un moyen de socialisation (conditionnement) et de création (émancipation)

- 5 critères permettent de définir le jeu :

- La fiction « réelle », faire semblant part toujours de la réalité. Le joueur s'y investit avec autant de sérieux que dans la réalité ;
- l'adhésion, il n'y a jeu que si le joueur le décide ;
- la règle, elle est indispensable pour la structuration du jeu ;
- la frivolité, il n'y a aucune conséquence sur la réalité, il invite à de nouvelles expériences dans lesquelles on n'a pas besoin de mesurer les risques qui freinent. On est force de proposition, plus créatif. On peut se surpasser, il élimine les failles ;
- l'incertitude, c'est le moteur du jeu. Le jeu n'est jamais deux fois pareil. On ne sait jamais à l'avance comment il va se dérouler et finir.

- Différents termes pour parler du jeu

- Play signifie jeu libre en anglais, vient de « Païda » (en grec), la turbulence
- Game (en anglais) concerne le jeu avec règles
- Ludus en latin signifie jeu au sens d'amusement
- Agôn (antagoniste protagoniste) est le jeu de compétition. Il y a lutte entre le bien et le mal
- Aléa (aléatoire) est le jeu de dés en latin, il dépend du hasard
- Mimicry (mimique, mimétisme) est le simulacre, c'est jouer à faire croire, à faire semblant
- Ilinx est le vertige ou jeu de « Mouvement ».

- Pour nous définition large du mot jouet, à savoir 5 acceptions :

- Vrais jouets (« Mini moto » à L'Etrat)
- Jeux interactifs dans le musée (questionnaire/quizz bornes interactives et écrans tactiles, pénaltys à tirer contre Ruffier)
- Jeux de société déjà existants repeints aux couleurs de l'ASSE
- Jeux internet et/ou informatisés
- Objets fonctionnels « transformés » en jouets (plateau avec le poster de l'équipe, ouvre-bouteille ou tire-bouchon à l'effigie du club, etc.).

- **Problématique** : essai d'une typologie et pourquoi les jouets sportifs ne marchent pas ?

I) Typologie des jouets, jeux sportifs et produits dérivés au sein du musée et de la boutique des « Verts »

A) Vrais jouets

Petite voiture collector R5L Norev (2006) **Montrer**, Jeu finale manufacture 1970 (reproduction match, déplacement type jeu de dames) **Montrer**, Formule 1 ASSE (à gagner avec Onze mondial), Baby Car, Pochette surprise, Poupée mannequin ASSE, Mini moto, Figurines joueurs ASSE.

Si le Musée des Verts n'expose pas de jeux, ni de jouets ASSE, il a développé des outils de médiation ludiques. Leur objectif est de faire découvrir certains éléments de l'histoire du club, certains objets du musée, sous la forme de jeux adaptés à une cible particulière.

- Livrets-jeux, carnet pour se mettre au niveau des enfants (de 7 à 12 ans) : actuellement autour de l'épopée européenne de l'ASSE (et avant sur l'histoire de l'ASSE).
- Des outils de médiation pour les groupes d'enfants (éducation populaire) basés sur des photos d'objets à retrouver dans le musée afin de déchiffrer un code secret.

- Des outils de médiation pour les groupes d'enfant fêtant leur anniversaire qui sont des sortes de Cluedo/Jeu de piste au musée des Verts (8-11 ans) : chasse au trésor avec des mini-jeux à réaliser (puzzle-photo, memori-trophée, jeu de question-réponse, « Où est Charlie ? »).

B) Jeux interactifs

Quizz cartes foot ASSE (1980). En prévision : bornes interactives portant sur la connaissance du club avec un niveau expert et un niveau débutant. Tous les 2 mois, chaque gagnant recevra 2 places pour un match de championnat. Durant l'exposition temporaire « Foot et Littérature » : quizz sur écran tactile pour retrouver l'auteur de citation footballistique « Qui a dit ? », et l'ASSE à la Une : quizz sur écran tactile pour retrouver le bon titre de la « Une » présentée. Dans l'exposition temporaire actuelle « La Finale 40 ans après » : Photo silhouette de l'équipe de 76 dans laquelle on peut glisser sa tête et jeu tactile pour trouver le footballeur de 76 dont les goûts sont les plus proches du visiteur (« Quel joueur vous ressemble ? », manière ludique et pédagogique d'apprendre sur les joueurs). **Jeu de tir au but contre Ruffier (très populaire au musée et pratiqué par les enfants comme par les adultes)**. Jeux tactiles sous la forme de quizz (question/réponse de culture générale « footballistique », trombinoscope, jeux de reconnaissance des maillots). Les visiteurs jouent nombreux, mais très peu de temps

C) Jeux de société aux couleurs de l'ASSE

Monopoly ASSE <http://www.monopolypedia.fr/editions/sports/asse/asse.php>, Jeu de société autour de la Coupe de France 1962, Jeu de l'Oie, Jeu de cartes, Babyfoot ASSE, Puzzle ASSE (1970), Figurines Panini, Boule OBUT, Ballon ASSE, Footdoigts, Jeux de société : Hystéricoach foot, Footfoot, Footballmaster (casse-tête), Subbuteo ASSE.

D) Jeux vidéo « Fifa » (Play Station), « Pro Evolution Soccer », « Football Manager » (équipe de Saint-Etienne), Jeux vidéo PC : Footballmaster, Mini-jeux de foot, Big 4 foot (**dérivé ASSE sur le Net**).

E) Objets fonctionnels aux couleurs de l'ASSE

Sacs en plastique de luxe, serviettes de plage, plateaux apéritif, ambiance bar avec produits dérivés de l'artisanat à l'industrie, du fonctionnel au décor.

II) Des jouets peu usités qui se vendent mal

- Tirs à Ruffier fonctionne bien.
- Objets fonctionnels aux couleurs du club fonctionnent, à condition qu'ils ne soient pas liés à la sphère privée intime, mais plutôt familiale et sociale.
- Bornes interactives sont utilisées par un grand nombre de visiteurs, mais de façon sporadique, éphémère, car trop difficiles.
- Selon les éléments fournis par la « Boutique des Verts », les jeux et jouets ne se vendent pas bien. Actuellement, aucuns produits dérivés « jeu » ne se vend au sein de la boutique (sauf le ballon, qui se rapprocherait des « équipements »). Ils ne répondent pas aux attentes des supporters, les gens ne se sentent pas assez acteurs, ne se sentent pas à la place des joueurs au plan de la motricité (Barthes Roland, *Mythologies*, Paris, Seuil, 1957, 272 p.).
- Difficultés pour assurer le service après-vente (Mini moto)
- Pour ce qui concerne les quizz sur les bornes interactives dans le musée, pour se souvenir, il faut avoir éprouvé la souffrance sportive ou au moins avoir vécu l'évènement. Il n'y a aucun de ces jeux présentés actuellement dans le Musée des Verts. La petite voiture collector a été sortie d'une des vitrines permanentes pour rejoindre l'exposition temporaire « 40 ans après, retour sur l'épopée des Verts ».

Conclusion : La dimension active et identificatoire doit l'emporter sur la dimension contemplative, esthétisante ou/et artificielle. Par ailleurs, ils existent d'autres jeux autour du football (mais non marqué ASSE) : Flipper foot, Sport ludiques (foot bulles, soccer...)